



PAR COURRIEL

[REDACTED]

Montréal, le 14 décembre 2017

Martine Comtois
Secrétaire générale

**Objet : Votre demande d'accès à l'information
N/D 032 142 000 / 2017-173D**

[REDACTED],

Nous donnons suite à votre demande d'accès à l'information reçue à nos bureaux le 4 décembre dernier par courriel et telle que formulée, vous désirez obtenir :

« *Les coûts de l'implantation dans toutes vos succursales du système de carte Inspire*

- *Les coûts de fonctionnement du système de carte Inspire*
- *Le type de modem qui a été installé*
- *Les avantages de ce type de système ».*

Cependant, lors de notre conversation téléphonique du 4 décembre dernier, nous vous avons réitéré que la Société des alcools du Québec n'avait pas installé de modem dans son réseau de succursale pour la carte Inspire, tel que mentionné dans la réponse que nous vous avons transmis dans le dossier 032 142 000 / 2017-147D. Vous nous avez alors indiqué que votre demande vise à obtenir « le coût de la mise en place du logiciel en succursale pour la carte Inspire. »

En réponse à votre demande, nous souhaitons vous informer que le coût de la mise à niveau du système des caisses-enregistreuses a été de 159 249 \$.

Recevez, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable à l'information,

[REDACTED]

Martine Comtois

SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC